

## **ANNEXE 10 : GVT prévisionnels 2010**

A titre d'information les GVT prévisionnels retenus au niveau national pour l'année 2010 sont les suivants :

- Convention collective du 15 mars 1966 : 0,60%
- Convention collective du 31 octobre 1951 : 0,25%
- Convention collective de la Croix rouge française : 0,68%
- Convention collective du 25 août 1965 : 0,67%

Ces GVT nationaux vous sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de la situation de chaque établissement ou service.